



CONTRAT STRATEGIQUE DE LA FILIERE BOIS

Octobre 2023 – Octobre 2026

Version de présentation pour l'événement Woodrise du 16 octobre 2023

Recueil des signatures en cours

SOMMAIRE

EDITO	3
Préambule	5
A. Vision stratégique de la filière	8
B. Axes stratégiques, projets structurants et actions support	10
1. Contribution à la transition écologique	10
1.1 Projet structurant : Développer la part du bois dans la rénovation-réhabilitation des bâtiments par la quantification des performances carbone des opérations de rénovation bois	10
1.2 Projet structurant : Amplifier le rôle décarbonant de la filière forêt bois dans les stratégies de neutralité climat - carbone – Mettre en place un outil de filière pour scénariser les flux matière et carbone.	12
1.3 Projet structurant : Agir durablement pour adapter les forêts, maintenir leur vitalité, soutenir la pompe à carbone et produire du bois d’œuvre, avec un plan de renouvellement forestier et de gestion des risques	13
1.4 Action support : Consolider pour le bois les avancées de la RE 2020 (précisions sur le suivi assuré au sein de la filière bois)	14
2. Contribution à la réindustrialisation, à la souveraineté et la compétitivité	16
2.1 Projet structurant : Poursuivre la montée en charge et la relocalisation de l’appareil productif, soutenir sa compétitivité pour l’ensemble des usages du bois (matériau, fibres, molécules, énergie)	16
2.2 Action support : Contribuer à sécuriser les approvisionnement matière de la filière	18
2.3 Action support : Compétitivité des bois et produits du bois sans déforestation (nouveau cadre réglementaire européen - RDUE)	19
2.4 Action support : Anticiper les exigences d’écoconception pour les produits durables	19
3. Innovation et digitalisation	21
3.1 Projet structurant : Préparer une plus grande flexibilité et réactivité des entreprises aux changements de tendances économiques, avec les outils et méthodes digitaux	21
3.2 Action support : Faciliter l’émergence des projets d’innovation de la filière et les diffuser au sein de la filière (produits, process et nouveaux marchés)	22
3.3 Action support : Renforcer les moyens consacrés à la traçabilité des bois et produits à base de bois	23
4. Contribution au développement des compétences et à l’attractivité	24
4.1 Projet structurant : Agir en interbranches pour accroître l’attractivité de la filière	24
4.2 Action support : Mobiliser Pôle Emploi avec la filière bois pour mieux capter de nouveaux profils	25
4.3 Action support : Développer la communauté des dirigeants accélérés	25
Signataires	27

EDITO

Après une séquence de relance extrêmement forte des marchés pour le bois en sortie de crise sanitaire, suivie d'un puissant coup de frein dans le sillage du conflit ukrainien et de la crise



énergétique, il sera indispensable dans la période 2023-2026 d'un nouveau contrat de consolider la remarquable accélération de la filière forêt Bois.

Le Comité Stratégique de Filière a vocation d'appuyer la construction d'une politique de filière exprimée par une volonté collective claire des organisations professionnelles, qui soit visible des marchés et bien articulée aux politiques publiques qui nous sont largement favorables tant qu'elles conservent leur cohérence globale pour l'ensemble des demandes adressant le secteur forêt-bois.

Des actions structurantes du deuxième contrat de filière qui s'achève se sont appuyées sur le déploiement réussi de la RE 2020, qui a totalement servi la dynamique d'entraînement positive du marché principal du bois construction. La barre des 400 000 emplois temps pleins directs est à présent largement dépassée, portée par une création de 15 000 emplois directs supplémentaire par tranche d'un milliard de valeur ajoutée créée additionnelle sur l'ensemble du périmètre économique de la filière... mais rien n'est gagné.

Notre sujet reste d'accroître nos gains de productivité de l'amont à l'aval, du propriétaire forestier à l'exploitant forestier jusqu'à la mise en œuvre concrète du matériau bois dans tous ses marchés, avec l'enjeu de potentialiser le stockage de carbone dans les produits bois et les bénéfices de substitution (plus de bois, dans tous les usages) et celui de soutenir la pompe à carbone et la vitalité de la forêt.

Cela induira un changement d'échelle et un « mur d'investissements productifs » à passer ; il nous faudra bénéficier de conditions d'environnement économiques spécifiques permettant encore d'accélérer la modernisation et l'augmentation capacitaire de nos moyens de production, de la graine à la première et deuxième transformation du bois, tout en s'attachant à sécuriser les approvisionnements et donc à mieux articuler le développement des marchés avec la capacité productive de la forêt sous forte pression climatique.

Nous devons donc concilier deux enjeux : celui du renouvellement plus accéléré de notre ressource et celui de la demande de matière croissante exigée par la décarbonation de l'économie. En cela, la forêt et le bois sont identifiés comme un chantier prioritaire de la planification écologique.

La ligne à tenir est le développement du matériau bois sous toutes ses formes, avec comme atout premier le caractère renouvelable et la capacité de circularité du matériau, à condition de maîtriser les « fuites » par une cohérence de politiques et une vision de filière partagée. Nous sommes engagés dans une course contre la montre dictée par le réchauffement climatique qui exige responsabilité dans le juste emploi des ressources.

Ce troisième contrat de filière entend en particulier ouvrir plus largement au bois le marché d'avenir de la rénovation piloté par les exigences de sobriété et d'une économie plus circulaire. Tout en continuant d'éclairer la route des entrepreneurs de la filière sur tous leurs marchés, en organisant au mieux la gestion de la ressource, sa récolte, sa transformation et son renouvellement.

Il convient d'assurer la croissance de la capacité nationale de production à partir du vaste tissu d'entreprises déjà en place, qui ne demandent qu'à croître ou se diversifier, et peuvent en ajustant aussi leur offre, répondre demain en priorité à l'accroissement de la demande intérieure et après-demain participer au rééquilibrage de la balance commerciale.

Dominique WEBER
Président du CSF Bois

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'D. Weber', written in a cursive style.

Préambule

Contexte :

Depuis sa création en 2014 le Comité Stratégique de filière bois organise, avec les membres signataires du contrat stratégique de filière, une gouvernance basée sur la participation de tous aux projets structurants menés en filière complète, avec un fonctionnement interministériel et interprofessionnel renforcé et facilitant l'alignement d'objectifs et de contributions pour les politiques publiques.

Ces projets, le plus souvent, s'attachent au développement des marchés de destination pour le bois (matériau, fibres, molécules, énergie), qui est le « trait d'union » de la filière, aux voies d'adaptation de l'offre tout au long de la chaîne de valeur jusqu'à la forêt, soutenant les contributions de la filière aux grands enjeux pour le climat.

Sur un plan général, les Comités stratégiques de filière ont été mis en place pour favoriser la relance productive ; ils rapportent au Conseil National de l'Industrie (CNI) qui est un outil de la stratégie industrielle de la France et sont présidés par le Premier Ministre.

Le CNI éclaire et conseille les pouvoirs publics sur les enjeux de l'industrie en France, en particulier sur la transition écologique et numérique, la réindustrialisation et la résilience du pays.

Le CNI est composé de 19 filières industrielles (14 à l'origine en 2014, incluant la filière bois), de représentants des entreprises industrielles, de représentants des salariés, de personnalités qualifiées et de représentants des pouvoirs publics (Etat, Régions et opérateurs publics tels que Bpifrance).

En 2023 la feuille de route du CNI est recentrée sur 4 priorités : (1) transition écologique / (2) réindustrialisation, souveraineté et compétitivité / (3) innovation et digitalisation / (4) développement des compétences et de l'attractivité. Ces 4 axes ont été également retenus pour intégrer les contrats des filières ; la coopération inter-filières au travers de projets est également encouragée.

Fonctionnement du CSF Bois au sein de la filière forêt-bois et gouvernance :

Les précédents contrats, et donc l'engagement des parties signataires, ont été renouvelés au terme des projets soit en moyenne tous les 4 ans (2014-2018 ; 2018-2022), ou lorsque des circonstances exceptionnelles ont appelé un avenant (avenant relance post-Covid 2021-2022).

Les parties prenantes qui ont renouvelé leur signature depuis 2014 sont : 27 organisations professionnelles et interprofessionnelles, quatre ministres, l'association des Régions de France, en présence d'organisations nationales représentant les salariés. Ce format paritaire étant celui du Conseil National de l'Industrie auquel rapportent les différents CSF.

La gouvernance établie satisfait les membres et il est donc proposé de la reconduire pour le présent contrat.

Un comité des organisations professionnelles membres du CSF est réuni à minima une fois par trimestre ; l'avancement des projets collectifs lui est rapporté, que ceux-ci soient avancés en mode projet dans le cadre de commissions « Défi » spécialisées présidées par un professionnel, ou en groupes projets ad'hoc. Le comité prépare également à l'amont les réunions du bureau du CSF.

Le bureau du CSF Bois est constitué du président du CSF, des présidents des interprofessions, de deux personnalités qualifiées professionnelles proposées par le Président du CSF, ainsi que des représentants des départements ministériels, de l'ARF et de deux représentants d'organisations des salariés.

Méthode retenue pour les projets collectifs impliquant le CSF Bois :

Les critères validés en comité des organisations professionnelles du CSF pour proposer les projets structurants ayant vocation à intégrer le contrat de filière sont les suivants :

- Des projets **stratégiques et structurants** pour la dimension d'une **grande filière**, qui seront **travaillés sur 2 – 4 ans**,
- **Dont les organisations (inter)professionnelles sont à l'origine en commun** et qu'elles veulent inscrire dans un contrat de filière (visibilité, stratégie globale, dimension prospective ...),
- Participant de la démarche de **planification écologique**, dont la filière est une des premières contributrices pour les solutions,
- Constituant des **contributions significatives aux objectifs des politiques publiques**, impliquant des **interfaces interministérielles** (*ce besoin d'approche systémique étant encore renforcé à partir de 2022 par la planification écologique ; un grand nombre de ses chantiers prioritaires intégrant des attentes et contributions sur la filière forêt-bois*).
- Et servant la **visibilité** de la filière.

Des actions support impliquant le CSF Bois, réalisées en déclinaison des projets structurants ou s'intégrant dans les priorités d'actions de la filière, sont mentionnées de façon complémentaire dans le contrat.

Le président, le directeur de projet, les responsables professionnels des défis ou groupes ad'hoc du CSF sont personnellement impliqués à la direction et réalisation des projets ici visés, lesquels sont proposés au cofinancement des actions collectives de filière (n'excluant pas d'autres concours publics ou privés).

Le programme de travail du contrat de filière constitue un apport collectif additionnel et cohérent à la feuille de route collective globale de la filière dont l'ambition politique a été notamment précisée dans son Manifeste du 2 février 2022, en complémentarité aux missions

propres des interprofessions et organisations professionnelles. Plusieurs livrables du contrat de filière précédent ont alimenté les décisions des Assises Nationales de la Forêt et du Bois conduites en 2022 à l'initiative du Premier Ministre, notamment ayant trait aux conditions de la compétitivité des entreprises. Les projets du présent contrat apporteront une contribution à la réalisation de la feuille de route de planification écologique.

A. Vision stratégique de la filière

La filière forêt-bois française est constituée d'une longue et vaste chaîne d'acteurs, depuis la graine forestière jusqu'à la construction et aux biens de consommations, tous fédérés autour du matériau bois aux propriétés incomparables : matériau décarbonant, ressource nationale renouvelable et 100 % recyclable.

Début 2022 la filière nationale a exprimé sa vision stratégique dans un manifeste comportant 23 propositions autour de 4 grands objectifs structurants :

- 1 - Développer tous les usages du bois et les capacités industrielles françaises pour répondre à la hausse de la demande.*
- 2 - Adapter les forêts sur le long terme pour conserver la biodiversité et préserver la multifonctionnalité des peuplements forestiers.*
- 3 - Renforcer l'attractivité des métiers de la filière et développer les compétences pour pourvoir les emplois d'aujourd'hui et de demain.*
- 4 - Rapprocher les citoyens de la forêt et de la filière Forêt-Bois.*

Ces propositions, fournissent une réponse au défi de la transition écologique, tout en permettant d'accéder à davantage d'indépendance économique et de créer valeur ajoutée et emplois au cœur des territoires

Première filière à impact positif pour la décarbonation de l'économie française, la filière forêt-bois a aussi une responsabilité particulière d'exprimer et d'expliquer ses contributions à la trajectoire globale vers la neutralité carbone, soutenant sa vision stratégique.

Les Français plébiscitent le bois, matériau écologique apprécié pour répondre à leurs besoins et embellir leur cadre de vie. Conforter l'équilibre des différents débouchés du bois est une priorité, car seul permettant la pleine valorisation des essences et qualités issues de la forêt française ainsi que l'organisation de manière synchrone de nouvelles capacités industrielles. L'ensemble renforce aussi la souveraineté française pour le bois et la forêt.

La construction bois, marché important ne peut seul assurer ce développement et c'est l'ensemble des usages et produits stockant le carbone atmosphérique qui doit être soutenu : emballages bois industriels et alimentaires, ameublement et agencement intérieur, panneaux et produits papetiers des pâtes de cellulose, chimie du bois... En complément, l'usage énergétique, tout en répondant à une part importante des besoins de chaleur renouvelable de nos concitoyens, doit contribuer, d'une part, à la compétitivité et à l'indépendance énergétique des industries de transformation du bois, et d'autre part, à l'équilibre économique des sylvicultures orientées vers la production qualitative de bois matériau.

Pouvoir satisfaire les demandes d'usages décarbonés venant de la société suppose de pouvoir aussi maintenir dans la durée la palette des services multifonctionnels assurés par la forêt (dont la fonction de production dans son mix de feuillu et résineux), avec une vitalité maintenue et/ou restaurée des forêts face aux impacts du dérèglement climatique.

Les dépérissements forestiers sont subis et s'accroissent mais des actions planifiées de sylviculture active et de renouvellement forestier, intégrant les connaissances sur la résilience des essences aux nouvelles conditions climatiques et la possibilité durable de les financer, constituent le principal levier d'adaptation. En effet, la rapidité des modifications climatiques dépassant les mécanismes d'évolution naturels des écosystèmes), l'adaptation devra donc s'envisager de façon permanente, menée à l'échelle des territoires impactés et sur le temps long forestier (autour de 50 ans entre les plantations ou régénérations et les premières récoltes).

Dans cet environnement combinant des contraintes et beaucoup d'opportunités, les acteurs de la filière font face à de nombreux défis de transition :

- Economiques : nouvelles demandes des clients, production française, commercialisation, ancrage territorial, internationalisation, concurrence mondiale, délocalisation, digitalisation des outils de production, transition, innovation, évolution des business modèles, des usages, éco conception, économie circulaire, durabilité, ...
- Sociétaux : attractivité de la filière et des métiers, pénurie d'emploi, transmission, transformation, sécurité, ...
- Environnementaux : réglementation notamment européenne, traçabilité des matières, pression sur les ressources, recyclage, biodiversité, technologies vertes...

L'enjeu d'un accompagnement collectif pour faciliter l'appropriation de ces transitions par les acteurs de la filière ressort très renforcé par ce contexte, avec aussi l'opportunité d'affirmer ou de renforcer des nouveaux leaderships sectoriels et d'entreprises.

B. Axes stratégiques, projets structurants et actions support

1. Contribution à la transition écologique

1.1 Projet structurant : Développer la part du bois dans la rénovation-réhabilitation des bâtiments par la quantification des performances carbone des opérations de rénovation bois

Contexte :

L'enjeu de positionnement est accru sur les marchés de la rénovation-réhabilitation :

50 % de la valeur ajoutée créée par la filière adresse déjà les marchés finaux de la construction et de la réhabilitation-rénovation.

Les scénarios de neutralité carbone prévoient une augmentation à un rythme sans précédent de la rénovation du bâti existant avec 70 % à 80 % des logements qui seraient rénovés à un niveau BBC-Rénovation à 2050, contre moins de 1 % aujourd'hui. Les entreprises pourraient développer une approche d'ensemblier permettant de réaliser des projets de rénovation globale (à toutes échelles depuis la maison individuelle jusqu'aux opérations groupées pour de grands comptes). Les fabricants de matériaux bois pourraient investir dans l'industrialisation de la rénovation (avec des éléments d'ouvrages préfabriqués par exemple). Le poids du marché « entretien-amélioration-rénovation » pourrait à horizon 2050 atteindre 80 % du chiffre d'affaires des entreprises du bâtiment contre 55 % en 2019.

Pour satisfaire à l'accroissement tendanciel de la demande en produits bois pour la réhabilitation-rénovation du parc bâti à 2050 et au-delà, il sera important de soutenir aussi un changement d'échelle dans le renouvellement forestier et des sylvicultures orientées vers une production future de bois d'œuvre de qualité (cf. projet structurant 1.3)

Or la contribution des matériaux bois et biosourcés en termes de séquestration carbone à ces trajectoires de rénovation reste à documenter.

La SNBC actuellement en cours de révision prévoit pour le bâtiment dans son ensemble la réduction des émissions de GES avec une multiplication par deux des puits, dont + 11 Mt éq.CO2 dans les matériaux (en 2050 par rapport à 2015). *Si la RE 2020 est prescriptrice d'une performance carbone à atteindre sur le volet de l'analyse de cycle de vie de l'opération dans le cadre de la construction neuve, ceci n'est pas encore le cas pour le parc immobilier à rénover.*

Objectifs :

Le projet du CSF Bois, en s'appuyant sur des partenariats scientifiques (pour les méthodes de calcul) et l'implication des grandes maîtrises d'ouvrages privées et publiques, souhaite initier une quantification des performances carbone d'opérations de rénovation exemplaires recourant au bois et biosourcés de tous les types : isolation thermique extérieure ou intérieure, façade ossature bois sur paroi plein ou sur support, réaménagement intérieur, extension-surélévation, procédé particulier :

Sa visée globale étant d'accélérer la place du bois dans la rénovation, la réhabilitation et l'extension des bâtiments, plusieurs leviers déjà identifiés en ce sens par la filière recourent des propositions formulées dans le rapport de mission remis en avril 2023 sur ce sujet par Mr Guy Hascoët au Ministre en charge de la Transition Ecologique.

Ces thématiques convergentes se trouvent dans le champ de l'adaptation et l'accélération de dispositions réglementaires et incitatives, et dans le soutien à une structuration de l'offre. Un travail d'approfondissement sera mené en commun avec les services ministériels pour faciliter la mise place des leviers.

Le pilotage du projet sera assuré dans le cadre du Défi 4 « Construction » du CSF Bois.

Les livrables envisagés sont les suivants :

- Préciser les niveaux de CO2 stockés par les produits bois intégrés aux surfaces rinnovées, à partir de données échantillons et/ou de bâtiments rinnovés témoins. Ceci pour les différentes typologies de rénovation ayant recours aux produits bois/biosourcés/ mixtes préfabriqués (à l'atelier ou de façon industrielle) ;
- Contribuer à un effort de pédagogie promouvant les solutions efficaces (réplicables, économiques, performantes du point de vue de la neutralité carbone) : par exemple, à partir de boîte à outils, d'apport aux stratégies des acteurs territoriaux impliquant en déploiement tout l'écosystème de la filière ;
- Contribuer aux travaux de préparation des outils d'écoconception du bâtiment (avec CSTB, HQE, ADEME, Effinergie) ;
- Contribuer à identifier et appuyer des leviers d'accélération pour le bois dans la rénovation, en apportant de son expertise aux réflexions qui démarrent des sphères publiques (mission ministérielle G. Hascoët en 2023) ou privées (IFPEB, BBKA...) : identification de seuils pertinents de performance carbone en rénovation ; proposition de mesures incitatives ...
- Contribuer à la réflexion sur l'outil d'écoconception de demain pour le calcul de la performance environnementale du bâtiment (projet collectif CIBLE).

1.2 Projet structurant : Amplifier le rôle décarbonant de la filière forêt bois dans les stratégies de neutralité climat - carbone – Mettre en place un outil de filière pour scénariser les flux matière et carbone.

Contexte :

L'ambition de ce projet structurant est d'établir la contribution essentielle de la filière bois à une société décarbonée et de favoriser son inscription dans les orientations des politiques publiques par le développement d'un outil interne de filière.

L'élaboration en 2023 d'une Stratégie Française Energie-Climat constituera une feuille de route actualisée de la France pour atteindre la neutralité carbone et assurer l'adaptation de la société aux impacts du dérèglement climatique.

Le bois étant le principal matériau naturellement décarbonant, il constitue une ressource nationale incontournable dans cette transition. La filière forêt-bois souhaite abonder la réflexion et éclairer les autorités de sa contribution optimisée et à la SFEC, et plus globalement à la transition bas carbone, sur une projection 2018 à 2050.

Pour cela, elle prévoit d'intégrer toutes les données intervenant dans son potentiel carbone pour le climat (séquestration par le puit forestier, stockage et substitution par les produits au travers des usages du matériau bois, substitution par l'énergie renouvelable de la biomasse) et, en rendu principal, de pouvoir décrire sur l'avenir un scénario central de contribution de filière.

Objectifs :

Pouvoir, dans un modèle dynamique, confronter offre et demande pour le bois en considérant l'ensemble des flux physiques et flux de carbone, pris depuis la forêt, avec les étapes de transformation et pour tous les marchés d'usage du bois d'œuvre, du bois d'industrie et de la biomasse énergie, avec également les flux de bois en fin de vie issus des filières de recyclage et les flux d'import/export.

Afin de mieux identifier les facteurs d'une compétitivité durable pour la transformation nationale du matériau bois et pour augmenter ses capacités ; positionner aussi les nouvelles demandes en vérifiant les aspects d'un bouclage soutenable de toutes les hypothèses d'usage avec les ressources mobilisables et les niveaux de valeurs ajoutées créés.

Pouvoir réaliser des analyses de sensibilité macroscopiques sur l'impact de crises forestières majeures et/ou sur des déformations importantes de la structure de la demande pour le bois.

Permettre l'appropriation de cette expertise, au-delà de la filière, par ses différents interlocuteurs en charge de la stratégie climat-carbone.

Pilotage :

La maîtrise d'ouvrage du modèle est assurée par France Bois Forêt et CODIFAB / France Bois Industries Entreprises. Une équipe projet est constituée autour de personnes ressources des maîtrises d'ouvrage, des organisations professionnelles et du CSF Bois. Carbone 4 a été sélectionné comme prestataire.

Une première expertise, constituant les bases d'un scénario central de filière, pourrait être partagée à l'automne 2023.

1.3 Projet structurant : Agir durablement pour adapter les forêts, maintenir leur vitalité, soutenir la pompe à carbone et produire du bois d'œuvre, avec un plan de renouvellement forestier et de gestion des risques.

Contexte :

Le renouvellement forestier est le principal levier d'adaptation à court moyen et long terme pour les forêts soumises à une accélération des risques climatiques et d'agresseurs biotiques, se traduisant par des peuplements sinistrés ou devenant déperissants.

Ceci s'ajoute aux peuplements déjà en impasse de sylviculture : de mauvaise vitalité c'est-à-dire composée d'essences faiblement adaptées à la station, à faible capital résiduel de tiges d'avenir et/ou ne comportant pas une qualité satisfaisante pour produire du bois d'œuvre.

Par ailleurs, le Président de la République a précisé l'objectif pour la présente décennie d'installer un milliard d'arbres en 10 ans (soit à planter 100 millions de plants en moyenne par an) et de renouveler 10 % de la superficie des forêts, en améliorant qualitativement la résilience de la forêt.

Cette ambition d'adaptation est majeure et son échelle va supposer un bouleversement des capacités de mise en œuvre à tous les échelons pour réaliser cette trajectoire. A titre de comparaison le Fonds Forestier National institué en 1947 pour accroître la ressource forestière nationale et maintenu jusqu'en 2000 installait 88 millions de plants forestiers par an en régime de croisière.

France Bois Forêt est le pilote de cette priorité stratégique pour toute la filière ; déterminante aussi pour assurer demain les approvisionnements nationaux en rapport à la demande croissante de la société en produits issus du bois.

L'enjeu d'adaptation implique l'ensemble de la chaîne de valeur, y compris les évolutions de la compétitivité et des capacités du tissu d'entreprises nationales pour la mobilisation et la transformation de la récolte de bois (*voir projet structurant 2.1*).

Objectifs :

L'objectif d'intérêt général est ici de structurer une trajectoire et un véhicule de financement pérenne pour l'adaptation des forêts aux effets du dérèglement climatique, dans l'objectif de soutenir leur vitalité et leurs fonctionnalités. C'est un objectif d'action soutenue à moyen long terme correspondant au temps forestier, et à inscrire en continuité après la mesure du plan « renouvellement forestier » de France 2030.

Le CSF Bois contribuera à l'expertise pour cette planification, notamment pour :

- Alimenter les travaux du Plan National d'Adaptation au Changement Climatique (PNACC) ;
- Décrire la courbe de montée en charge du plan et les échelles de moyens à y associer,
- Situer la localisation des objectifs du plan (forêt publique, privée gérée, privée non gérée, autres terres) en ce qu'elle impacterait les instruments d'accompagnement ;
- Préciser les liens résultant pour l'adaptation de la mobilisation forestières et des industries de transformation : évolution des qualités des produits forestiers qui vont sortir des surfaces traitées, adaptations d'usages ;
- Contribuer à la conciliation entre objectifs et préconisations des politiques publiques appliquées aux forêts, à la biodiversité, au carbone ... (nationales et communautaires), permettant de conduire effectivement les actions volontaires de renouvellement forestier et plus largement les sylvicultures qui seront l'outil de réalisation de ce plan d'adaptation d'intérêt général.

1.4 Action support : Consolider pour le bois les avancées de la RE 2020 (précisions sur le suivi assuré au sein de la filière bois).

La mise en œuvre de la Réglementation Environnementale RE2020 pour la construction neuve engage de nouvelles coopérations entre producteurs de solutions constructives bois, prescripteurs et constructeurs pour sécuriser les flux de matière et de prestations.

Les acteurs de la construction disposent d'ores et déjà d'une visibilité de 7 ans dans la progressivité des seuils de la RE2020 pour réaliser la transition et adapter leurs modèles économique et technique, avec une production calée sur les seuils carbone énergie et carbone construction de la RE 2020.

Sur le volet matériaux et modes constructifs, plus de 10 % de gains carbone sont ainsi à trouver et à intégrer dans les programmes constructifs dès 2023 pour concevoir et déployer l'exigence de seuil 2025 de la RE 2020.

En considérant la part de chacun des lots techniques dans l'indice carbone construction, les solutions qui s'imposeront suivront le choix du plus fort impact en euro / CO2 (effet renforcé par la période inflationniste subie depuis 2021).

L'évolution du mix-matériau constructif est dépendante de l'écosystème de partenaires qui pourra se confirmer ou se mettre en place à court terme. Relevant de collaborations à développer entre constructeurs, entreprises et industriels, et maîtres d'ouvrage.

Deux conditions apparaissent majeures dans ce contexte pour le renforcement des parts de marché du bois sur ce marché de la construction neuve décarbonée :

- L'animation par la filière bois d'un lieu central de dialogue et d'écoute avec l'écosystème de la construction décarbonée : en phase d'héritage où sont maintenant capitalisés les acquis techniques, méthodologiques et de communauté de travail des outils Adivois (et bientôt de France Bois 2024).
Pilotage : cette mission s'organisera en continuité et sous la responsabilité des organisations professionnelles bois construction, dans un premier temps avec un projet collectif « Club Ambition Bois » déployé en 2023.
- La poursuite de la montée en puissance de l'offre française en produits bois pour répondre notamment à la RE2020.

La disponibilité de l'offre bois (grâce aux investissements de la filière et à l'accompagnement de l'Etat), sa trajectoire en adéquation avec la demande aux différentes échéances de la RE2020, la compétitivité des produits bois (positionnement actuel et cible grâce à l'industrialisation engagée par les acteurs) seront suivis au titre des projets de l'axe 2 (réindustrialisation et souveraineté).

Par ailleurs, pour son implication à venir dans les différents projets valorisant le carbone, le CSF Bois travaillera à proposer des règles de valorisation utilisant le cadre méthodologique de l'ACV dynamique, y compris par extension au-delà du champ de la construction neuve, en cohérence avec les bénéfices attendus pour le climat.

Le CSF Bois partagera les retours de terrain qualitatifs et quantitatifs concernant l'atteinte des seuils de la RE2020 dans la mesure de leur disponibilité. Ces retours d'expérience seront basés sur des exemples de construction utilisant différents modes constructifs (structure majoritairement en bois, mixtes de matériaux structuraux, bois non structurel...) impliquant l'usage du bois.

2. Contribution à la réindustrialisation, à la souveraineté et la compétitivité

2.1 Projet structurant : Poursuivre la montée en charge et la relocalisation de l'appareil productif, soutenir sa compétitivité pour l'ensemble des usages du bois (matériau, fibres, molécules, énergie)

Contexte :

Le CSF Bois a évalué un besoin minimal d'investissements de production pour répondre à la croissance des marchés du bois à 1,2 milliards d'euros par an à compter de 2021 et pour 5 ans, hors investissements propres à l'industrie des pâtes de celluloses et chimie verte. Au travers de France 2030, la part de l'enveloppe de 500 millions d'aide pour cette nature d'investissements s'avère bien engagée et optimise déjà les moyens disponibles : tous les appels à projets ont été lancés, la majorité connaissent plusieurs levées et plusieurs lauréats, le niveau de 1,2 milliards d'euro d'investissement actés sur les 18 derniers mois est confirmé.

La souveraineté industrielle pour le secteur bois implique une action de renforcement à visée systémique, pouvant impacter l'intégralité d'une chaîne de valeur mobilisée autour d'une même matière, le bois ; et ce, dans un grand nombre d'usage principaux. La complémentarité de tous ces débouchés d'usages vient garantir la possibilité de valoriser des bois de nature et qualités très diverses issus de la forêt française. Les usages énergétiques sont induits in fine, avec une mobilisation dépendant de l'ampleur des valorisations principales trouvées avec le matériau.

Les grands marchés de demande actuels sont adressés par les industries de la filière bois : construction-rénovation, emballages en bois ou papiers ou cartons, produits papetiers et bois de consommation, ameublement, biomasse énergie solide. Avec des développements vers des nouveaux usages : chimie verte, biomasse énergie liquide (biocarburants 2 G)

Objectifs :

Au-delà du plein abondement des appels à projets bois du plan France 2030, lesquels ont concrétisé un soutien ciblé à l'industrialisation de la filière bois française dans le cadre en place depuis 2021/2022, le CSF Bois propose :

- D'actualiser les projections des besoins d'investissements : montée en puissance et disponibilité de l'offre française en produits bois de toutes les branches et adéquations aux trajectoires de demandes.

L'analyse des besoins sera approchée par marchés (correspondant aux grandes familles de produits), intégrera les impacts quantitatifs et qualitatifs des investissements nouveaux soutenus dans le cadre de France Relance et France 2030 pour la production nationale, les

capacités à acquérir pour valoriser des récoltes demain plus hétérogènes en qualités du fait des vulnérabilités de la forêt et ciblera les besoins d'investissements nouveaux.

- De maintenir les travaux du GT « compétitivité des industries du bois » (*qui avait notamment permis en 2021 d'anticiper des propositions pour les AAP relance durable*) afin de débattre des points clefs de compétitivité et de proposer les actions de levée des freins subsistant à la massification de l'usage du bois. Ce GT, mis en place par le CSF Bois, est identifié comme lieu d'échange pour les travaux de l'axe « développer la filière pour mieux valoriser les produits bois » de la feuille de route forêt-planification écologique.
- De discuter de l'opportunité d'engager des initiatives de normalisation ;
- De travailler à la levée des freins à la compétitivité des transports bois spécialisés : routiers, gares bois ;
- D'observer les flux et les points impacts significatifs par comparaison à des références internationales (benchmark) ;
- De diagnostiquer l'adéquation entre la dynamique des besoins de consommation prévisibles et celle des capacités de production pour une relocalisation de toutes les activités de transformation et de valorisation du bois, au regard des outils et des dispositifs d'accompagnement existants et à développer.
- Notamment de mettre en exergue le besoin de disposer d'un outil structuré d'accompagnement sur la durée qui favorise l'avantage spécifiquement décarbonant des productions de la filière bois (*à l'équivalent du Fonds Chaleur pour massifier la production de chaleur renouvelable ou du Fonds de décarbonation de l'Industrie pour soutenir les entreprises françaises dans leur réduction des émissions carbone*).
- De proposer aux autorités nationales un élargissement des mesures de réindustrialisation de la filière à de nouveaux leviers fiscaux, encourageant l'investissement en base possiblement pour toutes les entreprises et dans toutes les branches des usages du bois en lien avec les objectifs ci-dessus.
- Et de proposer des solutions structurelles pour reconnaître comme stratégique le caractère décarbonant du matériau bois dans le contexte national et européen du plan industriel du Pacte Vert pour renforcer la compétitivité de l'industrie bas carbone : mentionner les technologies de transformation du bois dans les secteurs prioritaires ; appuyer l'autoconsommation énergétique des industries du bois, comme condition nécessaire au développement du « puits » produit bois obtenu par le stockage long (mérit order) ; accompagner les investissements des industries du bois pour renforcer la souveraineté.

Pilotage : Ces travaux pilotés dans le cadre du GT compétitivité du CSF Bois pourront, à l'horizon du dernier trimestre 2023, considérer les livrables issus de l'étude d'actualisation de la ressource forestière menée par l'IGN et FCBA et du scénario central de filière pour les flux offre /demande (cf action 1.2).

2.2 Action support : Contribuer à sécuriser les approvisionnement matière de la filière

Contexte :

Les décisions d'investissements de transformation du bois impliquent à l'amont tout à la fois une vision éclairée des marchés de débouché et d'un certain niveau de disponibilités pour les plans d'approvisionnement de l'entreprise.

La transition écologique diversifiant les attentes d'usages pour le bois et la biomasse, ceci pour des volumes croissants, la mobilisation durable de la récolte forestière et la pleine valorisation des disponibilités forestières et des bois en fin de vie sont un enjeu partagé (utiliser et accroître les sources d'approvisionnement nationales plutôt que de gérer des tensions pénuriques).

Objectifs :

Sur la question stratégique de la sécurisation des approvisionnements, on s'appuiera sur les travaux du Défi 3 notamment pour proposer des éléments d'un plan d'action sur les sujets peu approfondis dans le contexte des Assises de la forêt et du bois et retravaillés dans la feuille de route forêt de planification écologique :

- *Plan d'action pour la mobilisation durable de la propriété forestière peu ou pas gérée ;*
- *Plan d'action pour augmenter les capacités de l'exploitation forestière.*

Plus généralement, le Défi 3 identifiera les points de vulnérabilité et proposera les solutions opérationnelles de nature à renforcer la résilience de la chaîne d'approvisionnements. Également en lien avec les enjeux d'adaptation de la filière au changement climatique : comment valoriser d'avantage les ressources peu exploitées ou résultant des changements climatiques comme les bois dépérissants, les récoltes subies vont être un vrai enjeu. Et en lien également avec les actions d'adaptation des process industriels et solutions d'innovation.

2.3 Action support : Compétitivité des bois et produits du bois sans déforestation (nouveau cadre réglementaire européen - RDUE)

Contexte :

Le règlement contre la déforestation et la dégradation des forêts est entré en vigueur le 29 juin 2023. La traçabilité des bois et des produits dérivés notamment étant au cœur de ce texte, il est souhaitable que ce sujet soit discuté par l'ensemble de la filière ; un grand nombre des acteurs étant concerné.

Objectifs :

Préparer avec les autorités compétentes de l'Etat, et anticiper, des conditions futures de mise en œuvre du règlement qui tout à la fois soient efficaces et tiennent compte de la capacité des acteurs et du contexte opérationnel pour leur applicabilité.

Pilotage : Le CSF Bois avec les représentants professionnels et les autorités compétentes constituent au printemps 2023 un groupe de travail ad'hoc. Plusieurs livrables sont envisagés : note de concept, vademecum ...

Autre action support : dans le cadre de la future transposition de la directive RED III, un groupe miroir pourrait être constitué afin de consolider une position de filière sur les définitions concernant l'aval industriel.

2.4 Action support : Anticiper les exigences d'écoconception pour les produits durables

Contexte :

Le règlement européen sur l'écoconception pour des produits durables (ESPR) représente la pierre angulaire du nouveau paquet économie circulaire et visera à réhausser les exigences et à étendre le périmètre des produits éco-conçus, écologiques et sobres en énergie tout au long de leur cycle de vie.

Objectif :

Lorsqu'il apparaîtra que des exigences futures d'application touchant aux propriétés et conditions d'emploi du matériau bois pourraient avoir des incidences transverses à plusieurs branches dans la filière, le CSF Bois proposera de travailler ces thèmes en groupe miroir.

Ceci pour les secteurs prioritaires qui vont être visés, sur la durée de ce Contrat de Filière, par des actes délégués faisant application du règlement ou bien lorsque des exigences de ESPR viendront modifier le champ de règlements sectoriels. En revanche, les produits de constructions ne feront pas l'objet d'un acte délégué et continueront à bénéficier d'un règlement autonome

(en cours de révision) pour l'encadrement de la mise sur le marché de ces produits dans l'UE, qui devrait toutefois être cohérent avec les objectifs portés dans le règlement ESPR.

Au besoin, si les conditions d'application d'exigences ESPR renvoyaient à la normalisation, le groupe miroir pourrait aussi s'en saisir et proposer des initiatives en la matière.

A défaut, il est privilégié que les branches professionnelles agissent directement pour leur périmètre et avec leur fédération européenne, le CSF n'ayant pas d'apport subsidiaire.

Le numérique, via l'anticipation du passeport produit, pourrait devenir un vecteur de facilitation de la transition au travers de l'ESPR, et une avance française en la matière pourrait être aussi préparée collectivement (des projets sont en cours de définition au sein du GT économie circulaire du CNI) en jouant sur l'intégration dynamique de l'information sur la seconde vie et le recyclage des produits, l'introduction d'un score carbone ou environnemental, les travaux normatifs sur les modes de déclaration

Pilotage : proposition d'un groupe miroir professionnel par le CSF Bois, pour des points d'applications traverses au matériau bois.

3. Innovation et digitalisation

3.1 **Projet structurant : Préparer une plus grande flexibilité et réactivité des entreprises aux changements de tendances économiques, avec les outils et méthodes digitaux**

Contexte :

Des cycles économiques plus courts, des crises plus diverses, la rapidité des changements de tendance et des modes de consommation questionnent l'agilité et la réactivité des modèles d'entreprises.

Les outils et méthodes digitales permettent d'observer et comprendre ces tendances. Leur emploi peut faciliter la prescription, l'adaptation et la diversification des gammes de production tout en gérant moins de stocks, la standardisation des process tout en pouvant personnaliser aussi des offres. Alliées à un sourcing de proximité, ces outils et méthodes peuvent contribuer à renforcer les modèles économiques et d'affaire et la résilience des entreprises de la filière.

Objectifs :

Le CSF Bois assurera un support méthode et propositions pour les actions suivantes :

- Chaîne numérique en forêt ; en lien notamment avec l'action 2.3 impliquant de faire progresser la traçabilité,
- BIM pour le bois en construction et rénovation : Le groupe BIM Bois du CSF Bois (créé dès 2015) agit en avance sur les objectifs communs de la maquette numérique du bâtiment : le Plan BIM (ancien Plan de transition numérique du bâtiment) a pour objet de normaliser le BIM au travers de la création d'un dictionnaire commun. Le groupe du CSF Bois a harmonisé la description de milliers de produits bois, aux standards du dictionnaire national de propriétés BIM déjà pour plusieurs familles de produits entrant dans les solutions constructives de murs, ossature bois, façades. Les travaux du groupe BIM Bois sont coordonnés avec les travaux menés dans le cadre des actions du Plan BIM et une communication des résultats continue d'être assurée auprès du Plan BIM.

Pilotage pour le BIM

Le pilotage technique du groupe BIM Bois est confié à FCBA, sous la maîtrise d'ouvrage partagée de France Bois Forêt et du CODIFAB. Pour le présent contrat ces travaux de fond continueront d'être avancés, étape par étape, par famille de produits en visant une extension au secteur et aux acteurs de l'aménagement intérieur/extérieur et de l'agencement, afin de mieux prescrire l'emploi du bois.

Pour faciliter la prescription, à compter de 2023 le groupe proposera un premier module d'interface avec le principal logiciel du marché pour la conception des bâtiments, qui sera ensuite régulièrement mis à jour.

- La digitalisation en lien avec les sujets de compétitivité de l'offre et des entreprises (selon l'émergence de projets collectifs).

3.2 Action support : Faciliter l'émergence des projets d'innovation de la filière et les diffuser au sein de la filière (produits, process et nouveaux marchés)

Enjeux :

Si la filière est d'abord tirée par l'objectif de renforcer ses parts de marchés « historiques » sur un marché de consommation domestique important (et/ou export pour plusieurs branches), les transitions écologiques et énergétiques accélérées contribuent à diversifier largement les attentes d'usage pour le bois sous toutes ses formes (matériau, fibres, molécules, énergie).

Objectifs :

Le CSF Bois assurera une veille, la valorisation et la mise en réseau de partenaires pour l'innovation sur des sujets ciblés, visant de nouveaux usages et/ou processus de fabrication encore peu partagés entre acteurs de la filière qui, globalement, manquent de temps de veille sur « des signaux faibles » mais qui pourraient devenir de véritables voies de valorisation et/ou de diversification économique dans le futur. Cette action pourra s'appuyer sur les collaborations inter-CSF.

Le CSF participera ainsi :

- A l'identification des potentialités d'innovation pouvant atteindre des niveaux TRL élevés (visant l'industrialisation) dans les domaines de la chimie des molécules biosourcées et des fibres biosourcées, pour des marchés pouvant, du fait de la transition écologique, connaître une accélération : mousses, adhésifs et liants biosourcés ; biocarburants ; revêtements pour la construction.
- A l'identification des potentialités d'innovation pour les marchés de la décarbonation : la capture, le stockage et la réutilisation du CO2 ...
- A promouvoir l'appariement entre les PME établies et l'écosystème de start up (facilitation de synergies).

Le CSF s'appuiera pour organiser cette veille et en diffuser les aspects saillants sur ses partenaires identifiés : travaux inter-CSF, association chimie du végétal (ACDV), fédérations adhérentes du CSF Chimie (FIPEC...), association Atelier Technique Energie Environnement (ATEE), plateformes technologiques PFT bois et CRITT bois, commission « Fibres » de FCBA, Xylofutur comme pôle de compétitivité bois dont la labellisation a été reconduite par l'Etat pour la période 2023-2026 et l'ADEME.

Le CSF contribuera à mieux articuler celles des actions d'accélération de l'innovation qui relèvent de missions d'outils de la filière (Xylofutur, FCBA) avec les priorités stratégiques de la filière ; et en faisant mieux partager ce potentiel d'actions innovantes au sein de la filière.

Cette action de rapprochement, centrée sur la détection de nouveaux usages et de nouveaux procédés émergents pour le bois et ses composants pour demain, pourra prendre plusieurs formes à convenir en partenariat : webinaires thématiques, organisation d'ateliers d'émergence ...

3.3 Action support : Renforcer les moyens consacrés à la traçabilité des bois et produits à base de bois

Contexte :

Les exigences réglementaires ou normatives se renforcent et poussent le besoin de renforcer les méthodes, et partant les moyens, permettant de progresser sur le champ de la traçabilité d'origine des bois et produits bois.

Objectifs :

Capitaliser sur les retours d'expériences existants : traçabilité pour le projet des immeubles olympiques en bois, Bois de France, traçabilité des lignes de process, ...

Réaliser un benchmark des initiatives existantes de traçabilité, systèmes volontaires, France Bois 2024 et apports de la normalisation européenne. A titre indicatif la norme internationale issue en 2018 d'un groupe de travail animé par la France ISO 38200, Chaîne de contrôle des produits en bois et à base de bois, qui spécifie des exigences pour assurer la traçabilité des produits en bois et à base de bois, tout au long de la chaîne d'approvisionnement.

Statuer sur l'adéquation des outils/solutions existantes avec les besoins des entreprises et identifier les besoins d'accompagnement ou de développement d'outils ou solutions.

4. Contribution au développement des compétences et à l'attractivité

4.1 Projet structurant : Agir en interbranches pour accroître l'attractivité de la filière

Contexte :

Alors que plus d'1,2 milliards d'euros d'investissements nouveaux ont été engagés dans les 18 derniers mois (non compté le secteur papetier), les besoins de recrutement associés, s'ils n'étaient pas satisfaits, pourraient devenir rapidement une sources de faiblesse pour les entreprises et dans la mise en œuvre des dispositifs d'accélération de France 2030 déjà engagés pour la filière bois : ceux de la feuille de route « Forêt » des Assises de la forêt et du bois, ceux de la massification de l'offre des systèmes constructifs bois et de l'ingénierie bois ...

L'Etat à mis en place l'appel à manifestation d'intérêt permanent « Compétences et métiers d'avenir » pour cofinancer une réponse aux besoins des entreprises essentiellement par la création de nouvelles formations diplômantes pour les métiers d'avenir (*AAP transversal appuyant la mise en œuvre des priorités du plan d'investissement France 2030*).

Objectifs :

Travailler l'attractivité des formations forêt-bois (celles des cursus des écoles spécialisées ou pour amener l'intérêt des étudiants des écoles généralistes) n'est pas dissociable de travailler aussi à une communication d'attractivité d'image de la filière forêt-bois, les branches proposent de travailler ensemble (en filière) ce volet commun d'établissement d'une stratégie globale d'attractivité.

Ce groupe de travail partagera, entre les branches avec le support du CSF, le diagnostic des besoins de renforcement de l'attractivité des formations et de l'image de la filière (valeurs, messages ...).

Face au constat du peu d'intérêt (vérifié pour tous les secteurs de l'industrie hors numérique) des jeunes issus des formations générales et technologiques à choisir le bois pour leur avenir, les écoles seront aussi consultées dans le cadre de cette démarche stratégique, avec le souci d'aligner avec la stratégie inter-branches leurs orientations pour le renforcement de l'attractivité des formations.

Une de ces options pourrait alors être de renforcer, avec l'apport des financements de France 2030, des points faibles de l'offre de formation visant par exemple à une augmentation de la diplomation vers les niveaux bac+3 et ingénieurs, l'adossement à des équipements de dernière génération (numérique, fablab ...) et à débattre de la plus grande régionalisation de cette offre de formation.

Un lien pourra être établi à partir des éléments partagés sur l'attractivité de la filière avec les actions de communication de la grande filière.

4.2 Action support : Mobiliser Pôle Emploi avec la filière bois pour mieux capter de nouveaux profils

Contexte :

La filière forêt-bois, secteur stratégique pour atteindre les objectifs d'une économie décarbonée à horizon 2050, et pour regagner en souveraineté industrielle, est confrontée aux besoins d'un rapide changement d'échelle, pour tous ses métiers et dans la qualité et le volume des recrutements à assurer à court terme pour pouvoir pleinement gérer et valoriser la ressource forestière nationale et développer ses marchés aval.

Former des diplômés s'avère insuffisant à cette échelle où il faut aussi capter et créer les emplois sur les territoires, en agissant simultanément sur l'imaginaire de travail dans cette filière des personnes en recherche d'emploi et en « désacralisant » la démarche d'accompagnement au recrutement pour les entreprises, en leur rendant plus lisible l'opérationnalité effective de certaines méthodes du service public de l'emploi.

Objectifs :

Le CSF Bois organisera avec le Référent National Sectoriel Filière forêt bois de Pôle Emploi et à destination des branches la mise en démonstration des méthodes efficaces de captation des profils de demandeurs d'emplois, ainsi que la mise en réseau de conseillers pôle emploi formés pour accompagner le changement d'échelle de la filière

Le retour d'expériences réussies sera privilégié, avec la présentation des exemples concrets de solutions RH mises en œuvre entre Pôle emploi et les professionnels de la filière. Les correspondants Pôle Emploi en région seront mobilisés pour remonter plusieurs exemples ciblés récents (Immersions en entreprise débouchant sur une embauche, Recrutements par simulation (MRS), Méthode gagnante de Sourcing de candidats, Evènements pour faire connaître les métiers...) ayant permis de répondre à des besoins aussi variés de recrutement que les conducteurs d'engins forestiers, les opérateurs de production sur lignes papetières ou les charpentiers.

4.3 Action support : Développer la communauté des dirigeants accélérés

Contexte :

Le CSF bois a porté comme projet structurant dans son contrat de filière de 2018 la mise en place d'un accélérateur sectoriel Filière bois pour dirigeants afin de faire émerger des leaders dans son écosystème majoritairement de PME.

Cet outil d'accélération, financé à son lancement par la filière bois (France Bois Forêt et CODIFAB) et par BPI France, est plébiscité par la communauté des accélérés et les candidats à ce parcours : la 3^{ème} promotion, opérée par Bpifrance, a été installée en janvier 2023.

Conjointement aux apports du programme pour la stratégie de développement des entreprises et l'efficacité opérationnelle, un marqueur spécifique de l'accélérateur bois est de former à la

transmission d'entreprise intergénérationnelle (beaucoup de PME familiales) et à la croissance externe (qui est un mode de « consolidation » intra-filière).

Objectifs :

Pour le présent contrat, le CSF Bois reste impliqué au côté de Bpifrance pour la suite de la dynamique : sourcing des candidats, journées filière, adaptation des programmes, mise en exergue du besoin de recourir à des investissements structurés pour faire évoluer la taille des entreprises, mise en réseau, appariement avec le réseau des start up du bois et volonté de projeter le dispositif pour dépasser le chiffre d'une communauté de 100 dirigeants accélérés.

Les accélérés approchant une centaine de dirigeants, pour tous les segments de la filière, le CSF propose d'animer un renforcement du lien avec cette communauté, au bénéfice des expertises et analyses collectives de filière et des projets du présent contrat de filière.

Le lancement de nouvelles promotions à compter de 2024, leur profil et leur financement feront l'objet d'une analyse de besoin et d'opportunité entre la filière et ses partenaires et opérateurs pour le dispositif d'accélération bois.

Pilotage : COPIL filière pour les accélérateurs bois.

SIGNATAIRES

(Recueil des signatures en cours)